

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 octobre 2015

### Lancement de la 4<sup>ème</sup> édition du concours « De l'école au travail : A vos vidéos ! »

L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) organise pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive le concours « Santé et sécurité au travail : De l'école au travail, à vos vidéos », destiné aux élèves des lycées professionnels et aux apprentis des CFA. L'objectif de ce concours, placé sous le parrainage du ministère de l'Éducation nationale, est de sensibiliser les jeunes aux risques auxquels ils sont exposés lors de leurs premiers pas dans le monde professionnel (périodes de stage ou d'alternance en entreprise). **La date limite de dépôt des projets est fixée au 5 avril 2016 et la remise des prix aura lieu le vendredi 27 mai 2016.**

Les moins de 25 ans représentent 11% des salariés et 20 % des accidents du travail. Face à ce constat, l'INRS a fait des jeunes l'une de ses cibles prioritaires et multiplie les actions pour les sensibiliser à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les trois premières éditions de « De l'école au travail, à vos vidéos » ont montré que la participation à ce concours constitue un projet pédagogique très mobilisateur sur la santé et la sécurité au travail. « *Ce concours nous a permis de motiver les élèves tout au long de l'année et a été un outil intéressant pour aborder la santé au travail* », explique un professeur. Pour les élèves, c'est une approche différente et pédagogique du sujet. « *J'en sais plus sur la santé au travail et l'INRS* », affirme l'un d'eux.

Depuis la création du concours en 2012, plus de 300 vidéos ont été mises en ligne sur Dailymotion.

Placée sous la responsabilité d'un responsable pédagogique, la participation à ce concours est gratuite et ouverte à tout groupe d'élèves et d'apprentis qui préparent un diplôme professionnel dans un établissement de l'enseignement secondaire (CFA, lycée professionnel, technologique, polyvalent, public ou privé ainsi que les SEGPA et EREA) en France (hors DOM-TOM).

Les vidéos, d'une durée de 30" à 2'15 maximum, en couleur ou en noir et blanc, devront porter sur les démarches et solutions de prévention au-delà du simple usage des équipements de protection individuelle.



Elles seront jugées par un jury composé de représentants de l'Education nationale, de Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, de l'INRS et d'experts.

Les trois équipes gagnantes seront récompensées et invitées à la **cérémonie de remise des prix qui se déroulera à l'INRS le vendredi 27 mai 2016.**

**L'ensemble des documents et des informations concernant ce concours sont accessibles sur le site dédié à l'enseignement de la Santé et de la sécurité au travail :**  
<http://www.esst-inrs.fr/concoursvideo2016>

**Pour visionner les lauréats des précédentes éditions, rendez-vous sur la chaîne youtube de l'INRS :**  
<https://www.youtube.com/playlist?list=PLqIw8IH6G3t2PO2yfueqSDBj-B-kbar3T>

**Et suivez le concours sur la page Facebook « de l'école au travail » :**  
<https://fr-fr.facebook.com/delecoleautravail>

**Contact presse :** Damien LARROQUE – 01 40 44 14 40 – [damien.larroque@inrs.fr](mailto:damien.larroque@inrs.fr)

**A propos de l'INRS :**

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la CNAMTS et gérée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 590 personnes sur 2 centres : à Paris (204 personnes) et en Lorraine (386 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Etudes et recherche, assistance, formation, information. [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

Notre métier, rendre le vôtre plus sûr.

Et pour suivre l'actualité de l'INRS [www.twitter.com/INRSFrance](https://www.twitter.com/INRSFrance)